

Concours d'écriture et de création  
«chroniques urbaines»

**MODALITES ET THEME DU CONCOURS :**

**Thème : Chroniques Urbaines**

Sous des genres aussi différents que sont le roman, le journal, la poésie, le carnet de voyage, la bande-dessinée, le reportage photo, l'illustration, le témoignage, la nouvelle,... Les auteurs candidats

au concours doivent présenter une œuvre sur le thème des chroniques urbaines, exprimant un rapport fort avec la ville (une ville natale, une ville visitée ou tout simplement aimée).

**Date de lancement du concours :** lundi 16 janvier 2012

**Date de limite de dépôt des œuvres auprès de PublishRoom :** jeudi 15 mars 2012.

**Date de publication des résultats :** à partir du lundi 16 avril 2012.

**1er prix :** 1 billet d'avion aller et retour Paris-San Francisco sur la compagnie XL Airways France pour deux personnes, en classe économique, entre le 26 mai et le 26 juin 2012, et, un contrat d'édition avec la maison d'édition LE TEXTE VIVANT.

**2ème au 5ème prix :** un contrat d'édition avec la maison d'édition LE TEXTE VIVANT.

La participation au concours est gratuite.

**Age minimum pour participer :** 15 ans, les mineurs devront fournir une autorisation parentale de participation.

**Nationalité des participants :** Internationale

**Langue :** Francophone

**Qualité requise pour participer :** aucune, ouvert à tous les auteurs ayant déjà été édités ou non.

**Envoi de l'œuvre :** L'œuvre, d'un minimum de 75 000 caractères (espaces non compris) ou 50 pages A4, sera envoyé par mail à [concours@publishroom.com](mailto:concours@publishroom.com), sous format Word, PDF, jpeg, ou sur support vidéo pour œuvres multimédia, avant le 15 mars 2012. Les candidats joindront à leur œuvre une brève note d'intention. Les candidats accompagneront leur manuscrit d'une petite biographie ou d'un curriculum minimal. Les coordonnées des candidats seront précisées sur les documents. Les documents doivent impérativement être des créations originales ou libres de droits s'il s'agit d'adaptations.

## **Article 1 : Société organisatrice**

La société PUBLISHROOM, située 59, rue Froidevaux 75014 Paris, organise un concours littéraire sur le thème «Chroniques Urbaines» ouvert à tous les auteurs francophones, intitulé « Concours PUBLISHROOM, les chroniques urbaines ».

## **Article 2 : Champ d'application**

Les œuvres des candidats répondront au cahier des charges ci-dessous :

- L'œuvre n'aura jamais été éditée.
- L'œuvre comportera au minimum 75 000 caractères (espaces non compris) ou 50 pages A4.
- Tous les genres : roman, essai, document, poésie, théâtre, recueil de nouvelles, récit, carnet de voyage, journal, BD, livre de photos ou d'art, livre multimédia (avec de la vidéo et/ou du son) sont acceptés.

## **Article 3 : Modalités de candidature**

Ce concours est ouvert à tous les auteurs d'expression française ayant déjà édités ou non.

Les mineurs devront fournir une autorisation parentale de participation.

Le seul fait de présenter sous leur nom une œuvre au concours implique de la part des participants qu'ils garantissent en être bien les auteurs.

La participation à ce concours est gratuite.

Les manuscrits et documents seront adressés par mail à [concours@publishroom.com](mailto:concours@publishroom.com), avant le 15 mars 2011.

Les candidats joindront à leur œuvre une brève note d'intention.

Les candidats accompagneront leur manuscrit d'une petite biographie ou d'un curriculum minimal.

Les coordonnées (mail et téléphone) des candidats, sur chacun des documents adressés à PUBLISHROOM, seront précisées.

La participation à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

## **Article 4 : Gains et récompenses**

Le lauréat :

- gagnera un aller et retour Paris /San Francisco XL Airways France pour deux personnes en classe économique, entre le 26 mai et le 26 juin 2012, la réservation par le gagnant sera à effectuer avant le 30 avril 2012 auprès de XL Airways France.

- Signera un contrat d'Édition avec la maison d'édition LE TEXTE VIVANT (à compte d'éditeur), (Prix de la dotation complète: 4000 €)

PUBLISHROOM se charge d'informer la presse nationale, régionale et locale du nom du lauréat et de son manuscrit.

Les 4 autres gagnants suivants :

La maison d'édition LE TEXTE VIVANT proposera un contrat d'édition aux quatre auteurs candidats gagnants. (prix de la dotation 1500 €)

- Aucun manuscrit participant ne pourra être utilisé par PUBLISHROOM sans la signature préalable d'un contrat d'édition.

## **Article 5 : Comité Editorial et Jury**

Une première pré-sélection sera effectuée par le comité de lecture PUBLISHROOM.

Un jury sera composé. Il sera chargé de désigner le lauréat, et les quatre gagnants parmi les œuvres présélectionnées.

La sélection de PUBLISHROOM se fera sur la qualité littéraire et sur l'originalité de l'oeuvre.

## **Article 6 : Envoi des œuvres**

Les œuvres parviendront à PUBLISHROOM selon les modalités de participation précisées à l'article 2 avant le 15 mars 2012, adressées par mail à [concours@publishroom.com](mailto:concours@publishroom.com), sous format Word, PDF, jpeg, ou support vidéo pour les œuvres multimédia. Les coordonnées des candidats

PUBLISHROOM, Le Texte Vivant.

59, rue Froidevaux 75014 Paris - tél : 01 84 16 62 52

[www.blog.publishroom.com](http://www.blog.publishroom.com)

Le présent règlement est déposé via [reglement.com](http://reglement.com) auprès de l'étude Maître Valérie HOBA, Huissier de justice, 5 rue Gabriel Péri, BP 42 93401 Saint-Ouen Cedex.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.reglement.com>

seront précisées sur les documents. Les documents doivent impérativement être libres de droits ou être des créations originales.

Les noms des lauréats seront annoncés par le jury à partir du 16 avril 2012 sur le blog de PUBLISHROOM (<http://www.blog.publishroom.com/>).

## **Article 7 : Résiliation du concours**

La Société organisatrice se réserve la possibilité de suspendre, de reporter, proroger ou d'annuler sans préavis l'opération en cas de force majeure ou de tout évènement considéré par elle comme rendant impossible l'exécution du concours dans les conditions prévues à l'origine ou si des circonstances l'exigent sans avoir à justifier de ces raisons et ce, après information auprès des candidats par tous moyens appropriés. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

## **Article 8. Remboursement des frais de participation**

Le remboursement des frais de connexion nécessaires à une participation effective au jeu (base forfaitaire de 5 minutes de connexion soit 0,21 euros) peut être obtenu sur demande écrite et devra être envoyé dans les 10 jours suivants la participation, en précisant la date de connexion, sous réserve de vérification par la société organisatrice de la participation effective du demandeur.

Le timbre nécessaire à la demande de remboursement sera également remboursé sur demande écrite (tarif lent en vigueur, base 20g).

La demande doit être adressée à la société organisatrice

Elle devra être accompagnée d'un RIB, une photocopie de sa carte d'identité, la date et l'heure de sa participation, une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès (cette photocopie fera office de justificatif de domicile).

Attention : une seule demande de remboursement par foyer (même nom, même adresse) sera acceptée. Les accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment une connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourront donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté pour le compte de l'internaute et/ou pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

## **Article 9 : Dépôt légal**

Le présent règlement est déposé via [reglement.com](http://reglement.com) auprès de l'étude de Maître Valérie HOBA, Huissier de justice, 5 rue Gabriel Péri - BP 42 - 93401 Saint-Ouen Cedex.

Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.reglement.com>. La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est déposé via [reglement.com](http://reglement.com) auprès de l'étude de Maître Valérie HOBA, Huissier de justice, 5 rue Gabriel Péri - BP 42 - 93401 Saint-Ouen Cedex, dépositaires du règlement avant sa publication.

Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

. Le règlement du concours est disponible sur le blog :

<http://www.blog.publishroom.com/> en cliquant sur le lien : « **Concours PUBLISHROOM :**

PUBLISHROOM, Le Texte Vivant.

59, rue Froidevaux 75014 Paris - tél : 01 84 16 62 52

[www.blog.publishroom.com](http://www.blog.publishroom.com)

Le présent règlement est déposé via [reglement.com](http://reglement.com) auprès de l'étude Maître Valérie HOBA, Huissier de justice, 5 rue Gabriel Péri, BP 42 93401 Saint-Ouen Cedex.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.reglement.com>

**chroniques urbaines** ».

Tout litige pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement sera expressément soumis à l'appréciation souveraine des membres de la Société organisatrice et en dernier ressort à l'appréciation des Tribunaux compétents de Paris.

**Informations :**

PUBLISHROOM 59, rue Froidevaux 75014 Paris - tél : 01 84 16 62 52

Email : [concours@publishroom.com](mailto:concours@publishroom.com)